



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 7 Septembre 2023
CR N° 4**

Présent (es) : Mesdames HACENE Marie - TORTORA Sandrine - VANEY Nolwenn
Messieurs BOTTONI Pierre - GOMIS Arthur – BREANT Théo (75) – PALLARES
Laurent - GILBERT Cédric - BOULLE Thomas

Excusé(es) :

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

- Merci de saisir vos rencontres amicales sur Gest'hand
- Il est urgent de saisir les conclusions des rencontres de la J1.
- Pour la J2 et J3 merci de les saisir avant mercredi 13 septembre 2023

VILLEJUIF : La COC attend les documents complémentaires pour la joueuse Marine PLOTON

CHENNEVIERES : La COC autorise votre joueur Jérémy NYD à jouer en catégorie +16 ans masculine

CHENNEVIERES : La COC prend note de votre prêt du joueur Clément DESHAYES au niveau départemental au club de Villiers.

THIAIS : Votre joueuse née en 2010 peut jouer exclusivement en -15 ans féminins. La coc vous conseille un prêt de joueuse avec un club voisin.

RENCONTRES AMICALES :

- Valenton les 7 et 12 septembre 2023 en catégorie +16 ans féminine

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

La COC accepte le refus de la montée de l'équipe de l'ASM du Perreux 2. L'équipe du HBC Cachan est repêchée en lieu et place de l'équipe de l'ASM du Perreux 2

Rencontre Stade Français HB / US Ormesson du 16/09/2023 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 18h45.
Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

3^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre La Caudacienne / CSM Finances 2 du 16/09/2023 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre qui devra être jouée avant le 23/10/2023.

Rencontre US Villejuif HB / Paris SC 4 du 16/09/2023 :

La COC donne son accord pour le changement d'horaire, la rencontre aura lieu à 21h00.
Le nécessaire sera fait dans gest'hand.

4^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

La COC prend note du désengagement de l'équipe de l'ES Vitry 3 dans la poule A. Afin d'équilibrer les Poules l'équipe de l'ASA Maisons-Alfort HB 3 prend la Place de l'équipe de l'ES Vitry HB 3 dans la Poule A

MOINS DE 15 ANS

Barrage d'Accession Région

Poule B

Le Barrage aura lieu au COSEC -12 Boulevard Chastenet de Géry – 94270 Le Kremlin
Bicêtre

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre CSM Bonneuil HB / Stade Français HB du 16/09/2023 :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre qui devra être jouée avant le
20/11/2023.



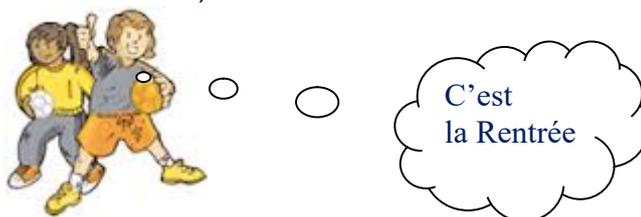
COMMISSION « JEUNES »

MPL N° 1/2023

Valenton, le 6 Septembre 2023

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ

En communication téléphonique : Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN



NOTE à TOUS LES CLUBS

Bonjour à toutes et à tous !

La Commission Jeunes a le plaisir de vous adresser son premier message de la saison : qu'il soit l'occasion de vous dire notre joie de vous retrouver et d'accueillir celles et ceux qui nous rejoignent, appelés par leur club à de nouvelles responsabilités.

Quelques recommandations nous semblent nécessaires pour une collaboration simple et efficace, en particulier celle de ne pas hésiter à nous solliciter si vous rencontrez une difficulté ou simplement souhaitez obtenir ou communiquer une information. La méthode la plus simple consiste à nous adresser un mail, à cette adresse 5894000@ffhandball.net, avec comme objet « à l'attention de la CJ ». Préférez cette adresse à celle de la COC dont les travaux ne commencent que lorsque les nôtres sont terminés : votre message risquerait de ne pas nous parvenir à temps.

Soyez très précis dans la formulation de votre demande, surtout si elle concerne une rencontre. Pas de « c'est ok pour dimanche à 15h00 » (quelle poule ? quelle catégorie ? quel week-end ?) mais, par exemple, en entête de votre message : **moins de 13 filles, poule B, rencontre Champigny / Bonneuil du 26 octobre...** et, bien sûr, autant de mails que de rencontres concernées.

Pour finir, nous souhaitons attirer votre attention sur une **nouveauté importante actée lors de la dernière assemblée générale (de juin 2023) au sujet de la mixité**. Elle repose sur un constat, celui que dans leur jeune âge les performances de nos filles sont tout à fait comparables à celles des garçons. Par ailleurs, avec l'ancienne règle (pas plus de quatre...), tel club qui n'engageait pas d'équipe moins de 11 féminines se voyait contraint d'éloigner voire de refuser la venue tardive de jeunes filles, contre toute logique qui veut promouvoir le handball féminin. Pour ces raisons, **en moins de 11 ans, la mixité est admise sans quota**. Les années passent, nos enfants grandissent, leur stature commence à marquer une nette différence et, par conséquent, **la règle elle aussi évolue : en moins de 13, la mixité est admise dans la limite de 6 filles maximum dans les championnats masculins et 4 garçons inscrits sur la FDME mais seulement 2 garçons autorisés à jouer en même temps dans les championnats féminins**.

MOINS DE 13 FILLES ET GARÇONS

► Le premier délayage aura lieu le week-end des 23 & 24 septembre. Les tournois seront définis mercredi prochain 13 septembre : pensez à nous transmettre bien avant cette date vos engagements et vos propositions de salles.

MOINS DE 11 GARÇONS

► Le premier délayage aura lieu le week-end des 30 et 1^{er} octobre. Les tournois seront définis le mercredi suivant 20 septembre : pensez à nous transmettre bien avant cette date vos engagements et vos propositions de salles.

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez prêtée à la lecture de cette quelques lignes, rendez-vous ici même la semaine prochaine pour de nouvelles informations, bon week-end !

Pour la Commission
Michèle PETIT LETURGEZ

Le Président de la COC 94

Pierre BOTTONI


Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (58900000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.